

Territorialités multiples et conflictuelles : réponses paysannes à la crise des campagnes africaines

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE
Université de Toulouse-Le Mirail et
Institut Français de Recherche en Afrique (KENYA)

Un certain nombre d'études sur les communautés rurales ont concentré l'attention sur le groupe de localité, laissant supposer – ou donnant matière à interpréter – qu'il y a identité immédiate entre une société rurale et son *territoire*, et que l'une se définit par son appartenance à l'autre. L'attachement, voire l'enracinement, du paysan à sa terre a renforcé ce principe idéologique – ramené soit à l'impérialisme des conditions naturelles soit à l'usage primitif de la délimitation – à partir duquel s'analyse le rapport des sociétés rurales à l'espace. D'autres études – ou les mêmes, si on veut bien les lire avec précision – ont mis l'accent à la fois sur la complexité, la multiplicité et les interférences des différents espaces d'usage que mobilisent les sociétés rurales, et, souvent, sur l'absence d'implication territoriale de certaines relations sociales.

Ces phénomènes s'inscrivent dans une histoire et une géographie plus larges où l'on voit progressivement "la notion très mobile d'espace se fige[r] en territoire" (Alliès, 1980 : 23). L'encadrement des sociétés agraires dans un maillage de plus en plus serré de contraintes et de servitudes spatiales est un élément souvent méconnu de la crise paysanne.

Pour comprendre les implications d'un tel processus il faut partir du *mouvement*, celui qui, par sa nature, définit des aires de référence, souples et discontinues dans le temps et dans l'espace; mouvement *social* par lequel la société construit, ajuste et consolide son identité et ses hiérarchies, vit ses propres contradictions et oriente son développement. Ces aires de mouvement, ces espaces mobiles, prennent leur signification dans ce qu'ils contiennent et c'est ce contenu – essentiellement des relations sociales au sens large – qui légitime le marquage de l'espace sous la forme plus de confins, de fronts que de frontières. Cette notion d'*aire* s'oppose à celle de *territoire*, où la limite tend à s'abstraire des contingences économiques, politiques et sociales pour déterminer et légitimer un projet d'action, celui de l'Etat ou de la Technique.

L'Etat, la marchandise, la technique quadrillent à la fois pour leur propre compte et en interférence, des sociétés locales dispersées. Ce maillage inscrit ces sociétés dans une "idéologie de la finitude" alors qu'elles relevaient, selon l'expression de Giri (1983), d'une *civilisation de l'espace*; ce concept un peu flou fait référence à une occupation extensive d'un espace qui, grâce à la souplesse des médiations sociales, restait potentiellement ouvert. Rodolphe de Koninck (1993) parle de *compromis territorial*, résultant partiellement d'un lien de production-reproduction entre l'Etat et ses paysans pour cause de gestion spatiale, mais il me paraît difficile de présenter la fermeture des espaces comme une évolution spontanée des sociétés agraires. Celles-ci, de plus en plus fragmentées en petits agriculteurs parcellaires que se disputent les différents pouvoirs, sont amenés à définir leur propre territorialité dans un espace surdéterminé de façon hétérogène.

Face à un territoire dont le contenu reste indéfini et inégal, le paysan mobilise sa propre capacité de mouvement et d'investissement en jouant au mieux des opportunités qui lui sont offertes par les différentes filières territoriales – dont aucune ne s'impose totalement à lui – mais aussi par l'existence de lacunes dans l'espace quadrillé. Dans une société et une économie qui

restent essentiellement agricoles, il y a nécessité permanente pour les différents pouvoirs de composer avec les cultivateurs du sol dont ils se disputent la capacité à matérialiser l'objet même de la gestion territoriale, car ils n'ont en fait rien d'autre à lui substituer depuis que les politiques visant à mettre en place une agriculture sans paysan ont fait long feu. En ce sens, le paysan peut apparaître comme le "vainqueur" de cet *impératif territorial* dont il sanctionne la légitimité. Cependant, même si le paysan peut trouver les voies d'une promotion individuelle ou collective – qui peut être momentanément et inégalement atteinte –, il se présente plutôt comme l'*alibi* de cette construction territoriale, qui le contraint, lui est étrangère et l'engage dans un nouveau rapport à l'espace qu'il ne contrôle plus et qui crée des ruptures décisives dans son mode de fonctionnement.

1. La fin des terroirs

Face aux différentes opportunités à lui offertes, le paysan est amené à disperser ses propres forces et son propre capital, à démultiplier et diversifier ses engagements. Mais la finalité de ce procès lui échappe et il y épuise son savoir-faire, ses compétences et son rapport particulier à l'espace. Il anticipe ainsi la fin des terroirs.

L'impasse foncière

Pour les sociétés agraires, le rapport à la terre *tient lieu* de socialité plus que de territorialité. Mais, quand les formes de cette socialité sont ébranlées, on constate une sorte de repli ou de récupération sur l'appartenance territoriale.

Toucher au foncier, c'est toucher aux mécanismes de la reproduction sociale : d'où la résistance des sociétés agraires à toute transformation technique ou administrative du système foncier qui n'exprimerait pas d'abord une nouvelle relation sociale dans laquelle elles puiseraient les moyens de leur propre développement. Les facteurs qui ont pu transformer le rapport foncier et ébranler la cohésion sociale des sociétés agraires sont essentiellement des processus de territorialisation où se sont conjuguées les forces de l'Etat, de la marchandise et de la technique. C'est en investissant la notion juridique de la *vacance des terres* des codes de représentation de la technique (intensification) et de la marchandise (valorisation), que l'administration a pu créer les conditions d'un nouveau rapport foncier. La croissance démographique de plus en plus contenue dans un cadre territorial strict n'a fait qu'amplifier le phénomène, mais elle n'a eu d'effets sensibles qu'à retardement (Raison, 1990).

"La terre à celui qui la cultive et qui l'exploite". Tel est le principe de la plupart des réformes foncières qui ont été conduites après les Indépendances. L'évaluation de la légitimité à occuper la terre ne relève plus ni de l'histoire sociale ni du code de l'alliance. Seul compte désormais la capacité technique d'une unité sociale à mettre en valeur une portion d'espace, dont les spécificités sont définies par des instances extérieures aux sociétés agraires : terres blanches, terres indigènes, vocation agronomique à telle ou telle culture, terres sèches, terres irrigables, terres péri-urbaines de rente, etc. Le risque foncier de ne pas être en adéquation avec les nouvelles règles qui, de façon légale et coercitive, s'imposent à tous, entraîne l'agriculteur dans un véritable engrenage : s'il ne valorise pas sa terre, il prend le risque de la perdre, et s'il ne la valorise pas correctement, il prend le risque de perdre les moyens de le faire; le paysan sénégalais qui ne pouvait payer ses dettes liées à l'arachide, se voyait interdit de ristournes et perdait ainsi en partie la possibilité d'acquérir de nouveaux moyens de production (machines, semences, etc.).

Ces processus ont entraîné la dévaluation du rapport traditionnel à l'espace et des valeurs sociales et symboliques qui lui étaient attachées, dans la mesure où l'espace de référence était discontinu, élastique, faiblement matérialisé, espace de relation plus que de contenu. La reconnaissance sociale ne passe plus d'abord par la complexité des alliances claniques et

lignagères ou du système de parenté, mais par l'emprise territoriale directe, par l'*exploitation du sol*. Le discours technicien a imposé l'idée que seule la sécurité foncière par la consolidation des droits fonciers individuels, pouvait permettre l'intensification agricole et donc ouvrir au paysan l'accès aux nouveaux moyens de production. Les agriculteurs se sont donc lancés dans des stratégies multiples – et contradictoires dans la mesure où elles privilégient l'extensification –, matérialisant leur emprise sur le sol : multiplication des défrichements, des plantations, sédentarisation sur une portion de territoire, etc.

La course à la terre se révèle être un compromis permanent entre l'optimisation de la force de travail et la constitution d'un capital foncier. Le vide juridique et social qui pèse sur le mode d'attribution et d'échanges des terres, crée une ambiguïté qui ne favorise pas l'émergence ou la recomposition d'unités stables de production.

La clôture territoriale conduit les paysans à ouvrir, sous la pression démographique, des fronts intérieurs. Dans les espaces saturés, la première possibilité d'accès à la terre reste l'héritage, qui entraîne une fragmentation parfois dramatique des unités spatiales de production. Si les ventes et les achats de terres se multiplient, comme dans les zones très fortement peuplées des hautes terres de l'Afrique de l'est, les zones de plantations et les périphéries urbaines, ils restent de simples palliatifs qui ne permettent pas forcément la reconstitution d'unités de production rentables. Personne ne prend le risque social, sinon en dernière nécessité, d'être exclu de la terre : avec l'indétermination que créent la crise de l'Etat, la crise des marchés, la crise urbaine et l'éclatement des structures familiales, l'identification territoriale reste un vieux réflexe paysan¹. Au Cameroun par exemple, dans le mode d'adaptation des producteurs de café et de cacao au nouveau contexte économique, l'accumulation foncière est la seule stratégie – avec celle de la "double-activité contrainte" – qui soit peu affectée par la crise (Losch et alii, 1991). Le développement d'un marché de la terre augmente la pression sur l'espace rentable et renforce les inégalités : s'il valide la propriété privée et favorise le cadastre², il ne modifie en rien les contraintes auxquelles les exploitations agricoles font face et s'adaptent à travers le processus de morcellement. Il facilite au contraire l'accaparement du sol par les privilégiés d'une société de plus en plus contrastée.

La situation actuelle du système foncier est le fruit d'une longue dégradation. Elle est le produit instable d'un rapport de forces, d'une tension permanente due à la superposition des droits, à la marginalisation de l'autorité coutumière et à l'impuissance du législateur à se placer au dessus des contradictions sociales. Peut-être est-on dans une longue situation de transition vers un nouveau rapport territorial. Cependant, la réactivation de certaines revendications coutumières suite au retour "démocratique" des particularismes ethniques ou lignagers laisse supposer qu'il ne sera atteint qu'à un coût social et politique élevé que le monde rural, déjà fragilisé, ne sera peut-être pas en mesure de supporter.

Surcharge et désinvestissement des terroirs

La fragilité du secteur d'autofourniture va de pair avec une dépendance de plus en plus grande vis à vis des revenus autres que ceux tirés de la production traditionnelle. En introduction aux études du projet *Atlas des structures agraires au sud du Sahara*, Paul Pélissier et Gilles Sautter pouvaient écrire en 1970 que :

¹ "Security for a Kikuyu is where the farm is", "To own land inspires respect and status in society, and a landless Kikuyu does not feel like a real person", écrivent les auteurs de *Geographical studies in highland Kenya* (Christiansson et alii, 1988: 126).

² qui peut servir les intérêts d'une petite bourgeoisie urbaine à la recherche de sa propre territorialité que la ville ne peut lui donner (cf. par exemple Christiansson et alii, 1988). En ce sens, le développement du marché de la terre agricole peut éventuellement servir à résoudre la crise urbaine mais pas la crise paysanne.

"le terroir est toujours la cellule de base de l'activité et il délimite l'horizon de vie des paysans producteurs"³.

Vingt ans après la situation a profondément évolué : l'horizon s'est élargi, les activités se sont diversifiées. A travers ce constat banal, on peut poser la question de savoir si cette évolution n'anticipe pas une sorte de "fin des terroirs".

Certes, sous l'effet des mouvements qui ont affecté à la fois le tissu social et les aires de production agricole, les terroirs se sont profondément fragmentés et diversifiés. Certains se sont marginalisés et repliés sur des structures traditionnelles affaiblies, d'autres se sont ouverts largement sur l'espace plus vaste de l'économie nationale et internationale. Mais il n'y a pas de terroir qui ne soit touché, de près ou de loin, par l'amplification des dynamiques territoriales nouvelles, dans la production mais aussi dans les échanges.

Si le terroir désigne une portion d'espace matériel constitué, aménagé et reconnu comme *espace de vie* pour un groupe rural villageois ou assimilable à un village, que signifierait une fin des terroirs ? Un terroir est-il un territoire ? A priori, on sent que ce n'est pas tout à fait la même chose, encore faut-il préciser pourquoi. D'abord, le terroir n'existe pas en dehors des mouvements internes qui lui donnent sa consistance. Il y a ensuite l'échelle de référence qui est celle d'une *combinaison*, mais d'une combinaison restreinte, d'unités élémentaires, sociales mais aussi matérielles. La notion de terroir villageois – ou terroir de versant comme au Rwanda – intègre de cette façon celle de terroirs agronomiques, que l'activité humaine consacre dans son propre mode d'organisation. Le terroir a donc un caractère unique, dont la particularité est reconnue et validée "dans tout ce qu'elle a d'improbable". Dans sa diversité combinatoire, le terroir matérialise l'*invention* et la *reproduction naturelles* de la société dans son rapport à l'espace, au sens où l'entend Moscovici (1970 : 55).

La complexité et la diversité du terroir sont ainsi la signature d'une société locale qui mobilise ses capacités d'invention et d'innovation, indissociables des particularités de son environnement matériel – c'est-à-dire de ce qui lui est proche –, pour produire son espace social. Ce processus n'est ni contrôlable ni forcément prévisible.

Le territoire, au sens où nous l'entendons, est, par contre, placé sous le signe du *prédéterminé*; investi de l'extérieur – par la médiation du système technicien –, objet d'unification, il est lieu du *même*, du modèle, du projet et par là de la tutelle. Le rapport à l'espace ne s'invente plus, il s'impose.

Les exemples les plus marquants se trouvent certainement dans les périmètres des grands projets de développement où sont diffusés d'une façon plus ou moins parfaite le plan quadrillé, l'entrecroisement des lignes, les itinéraires techniques, etc. – toutes choses éminemment répétitives sur la base initiale d'une contrainte technocratique et non plus naturelle.

Il est important de noter que le lieu d'invention et de reproduction du "paquet technologique" n'est pas le ou les territoires où il s'applique. Son transfert et sa diffusion entrent dans une logique de consommation d'un produit et d'un savoir standardisés. L'innovation sociale n'accompagne plus l'innovation technique, elle la subit, ...quand il n'y a pas résistance ou désengagement paysans, ou la contredit. Mais ce mode de rapport à l'espace se heurte à un moment ou à un autre aux côtés finis et contradictoires des choses connues et à l'épuisement d'un *capital de départ* fixe qui intègre en fait les capacités du terroir – sol, travail, espace... –, devenues de simples objets dégagés de leur combinaison inventive et qui ne sont plus placés dans une perspective de développement mais de consommation.

C'est en ce sens que l'on peut parler d'*épuisement* des terroirs, que ce soit les terroirs qui sont de plus en plus chargés ou ceux qui sont de moins en moins occupés⁴.

Sur les terres fortement appropriées, la croissance démographique doit de plus en plus s'absorber sur place. Si elle est fonction d'une fécondité traditionnelle, elle est aussi un sous-produit de la clôture des espaces et des nouvelles extériorités. Plus on a d'enfants, plus on

³ Etudes rurales, 1970, N.37,38,39 : 25

⁴La richesse sémantique du terme *épuisement* peut couvrir la diversité des situations: raréfaction, appauvrissement, exhaustion (aussi bien comme utilisation de toutes les possibilités que comme prélèvement, *puisage*).

démultiplie les possibilités d'ouverture – qu'elles soient réelles ou supposées – tout en maintenant sur place un potentiel de main-d'œuvre. On se situe donc dans une dynamique complexe qui intègre l'environnement immédiat et les aires de la mobilité. Le travail forçant le droit, tout doit être mis en œuvre pour confirmer une inscription territoriale la plus diffuse et la plus diverse possible. L'espace stratégique des paysans s'élargit bien au delà de celui de l'exploitation où l'enferment les techniciens.

Le fractionnement des unités de production est compensé par un investissement en travail beaucoup plus lourd : bien qu'elle soit difficile à évaluer, on estime que la productivité du travail en général baisse avec la réduction de la superficie de l'unité de production. L'individualisation de la tenure a par ailleurs fragilisé le rapport foncier, ce qui nécessite à ce niveau encore un surinvestissement en travail de type autant symbolique que productif. La division du travail, des lieux et des revenus entre les sexes a ébranlé l'unité des ménages; quand le noyau familial de fait se désintègre, chacun est amené à suivre un itinéraire particulier, et à s'assurer d'un minimum d'indépendance.

D'un point de vue agricole, l'espace cultivé se densifie : les agriculteurs poussent leur logique traditionnelle jusqu'au point de rupture de charge de la capacité des sols : multiplication des associations, culture en hauteur, raccourcissement des cycles, préférence accordée aux tubercules (manioc, patate douce,...) sans qu'il y ait, dans les espaces les plus parcellisés, de transformation dans les techniques de travail, qui demanderait la disponibilité de ce qui a été justement perdu : c'est-à-dire de la terre et de la main-d'œuvre, de l'espace et du temps.

L'analyse de l'évolution des paysages agraires au Rwanda permet de suivre à l'échelle locale ces processus de désintégration des terroirs de collines ou de versants, correspondant apparemment à une densification massive des espaces. L'explication par la croissance démographique semble s'imposer tout naturellement. Il est difficile de la détacher du renforcement de l'encadrement territorial depuis la colonisation, les phénomènes étant simultanés. Quels sont les effets spécifiques de l'un ou de l'autre ? Nul ne saurait vraiment le dire. Par contre, on peut relever quelques faits intéressants.

On peut d'abord constater que le *terroir* se définit, non pas à l'échelle de ce qu'on appelle l'exploitation agricole, mais à celle plus collective du versant, de la colline. C'est à ce niveau que l'on peut mesurer l'invention paysanne qui inclut, comme nous l'avons vu, la maîtrise de l'espace physique, ici des différents faciès écologiques qu'offre un milieu très varié. Cette invention replace les apports extérieurs – par exemple ceux du colonisateur : café, manioc, etc. – dans une dynamique sociale à partir de laquelle se réorganisent les composantes de l'espace matériel. On le constate aussi bien sur les fronts pionniers, qui ne correspondent pas à cette "ruée anarchique des peuplades bantoues" que dénonçaient les premiers agronomes, que dans les terroirs depuis longtemps occupés.

Sur les fronts pionniers, l'espace se *découvre* avec prudence à partir de noyaux de peuplement occupant des sites stratégiques (accès à l'eau, éloignement des zones dangereuses,...) et se déploie progressivement à la périphérie par gonflement du centre ou par arborescence selon des axes bien précis. Sur les terroirs anciennement peuplés, l'organisation de la production à l'échelle individuelle des *ingo* n'entrave pas une discipline collective dans la gestion de l'espace. L'habitat quoique dispersé se fixe sur des sites privilégiés (sommet de collines, milieu de versants selon les données topographiques) à partir desquels se définissent une distribution et une combinaison habiles et complexes des cultures, selon un double principe : allègement progressif de la pression démographique du centre vers la périphérie (qui transparaît dans le gradient d'intensité du travail sur les parcelles) en interférence avec les contraintes climatiques, pédologiques et topographiques.

On remarque ensuite que la désintégration, plus ou moins rapide selon les lieux, de ces différents dispositifs est sans doute l'élément le plus grave de la crise de l'espace au Rwanda. Ce mode de gestion de l'espace aurait-il pu résister à une croissance démographique sans perturbation externe ? Encore une fois, nul ne peut le dire. Par contre, on peut constater qu'il est resté ignoré des politiques d'aménagement et de développement. Je crois qu'il en fut ainsi parce qu'il ne s'intégrait pas dans le schéma territorial colonial puis étatique, qui s'est construit au niveau élémentaire sur la reconnaissance exclusive de l'exploitation individuelle et, à un deuxième niveau, sur la création des communes (vastes entités administratives de 200 km en moyenne) et éventuellement de grandes zones de projets. Dans les régions pionnières comme le Bugesera ou le Mutara, le flux migratoire a été rapidement encadré et canalisé dans la structure fermée des *paysannats*, où l'espace a été prédécoupé de façon géométrique et le schéma des cultures imposé.

Ce faisant, on a dépossédé la communauté paysanne de ses capacités propres à gérer l'intégration de la croissance démographique dans l'espace. La commune est trop vaste pour une maîtrise interne de son développement : elle est à l'échelle des projets techniciens. L'exploitation individuelle, dégagée d'une discipline collective et de superficie de toute façon trop petite pour pouvoir jouer des disponibilités offertes par le milieu physique, peut se diffuser partout dans l'espace, qui se remplit cette fois-ci de façon anarchique ou aléatoire. Très vite, par l'effet implacable de l'héritage, les exploitations se fractionnent : en quatre générations dans une exploitation de la commune Kigoma, on est passé de 7 hectares à 0,2 hectare disponible par ménage. A cette échelle, l'absurdité du schéma spatial de référence apparaît dans toute son évidence.

On pourrait donner d'autres exemples de ces processus, mais là n'est pas l'essentiel. Plus l'espace se charge, plus il se dissocie. En ce sens, on peut parler d'*implosion* spatiale. Peu à peu les terroirs perdent cette combinaison unique qui leur donnait leur identité. L'espace se banalise et devient une juxtaposition d'unités disparates qui n'ont plus de lien organique entre elles; la notion même de *gestion commune* disparaît. Les choix se ramènent à quelques oppositions, à quelques alternatives de plus en plus réduites.

Dans le même mouvement où il se charge, l'espace est désinvesti d'une part décisive de ses forces. Ce processus d'appauvrissement existe bien entendu dans les espaces périphériques, terres d'émigration, terres sèches : au Kayor arachidier la fin des terroirs c'est l'uniformisation voire l'effacement des paysages, la banalisation des types de sols par la perte commune d'une fertilité minimum, le transfert des réserves du sol, transformées en rente monétaire investie ailleurs, la standardisation des choix culturels, une lente dérive sociale parfois, etc..

Dans les terroirs de hautes densités, le désinvestissement est un phénomène à la fois plus insidieux, plus inégal et en apparence paradoxal. L'indicateur le plus significatif est sans doute la destination des revenus monétaires tirés de la vente des récoltes et de l'emploi salarié. Il est rare que l'épargne paysanne soit orientée de façon prioritaire vers des investissements productifs, sauf peut-être quand l'autosubsistance risque d'être compromise. D'une façon générale, les revenus servent d'abord à investir les filières du nouvel ordre territorial : celles du marché et de la fonction publique.

La promotion sociale passe par l'école qui permet ou permettait aux enfants d'intégrer à un niveau ou à un autre, le territoire qui se construit à l'échelon national. L'école fonctionne comme un instrument de sélection technique et sociale. Pour elle, les paysans mobilisent le fruit de leur travail, engagent parfois leur capital social (vente de terres). A travers elle et à travers leurs enfants, ils cherchent à avoir part aux nouvelles formes de redistribution de la richesse, ou de la rente, qui transforment leur cadre de vie et qui redéfinissent leur propre territorialité. On n'a peut-être pas suffisamment pris acte de ce nouveau lien organique qui s'est tissé par là entre l'Etat et la paysannerie, entre la ville et la campagne, sauf peut-être pour quelques ethnies qui ont érigé au niveau d'un véritable art de vie cette maîtrise sociale de l'intégration spatiale, comme les Bamileke, les Kikuyu, etc.

L'espace de vie du paysan n'est plus réduit aux limites de son terroir; il prend désormais la forme d'une combinaison instable de lieux discontinus et de réseaux mouvants, dans laquelle le terroir devient une unité de plus en plus évanescence, voire relique. Par ailleurs cet espace s'individualise d'autant plus que l'unité du ménage ne résiste pas à la division sexuelle du travail et, de plus en plus, à celle des courants d'échanges. Parallèlement à l'effondrement du marché des produits coloniaux (café, cacao,...) et à la déflation dans le secteur de la fonction publique, la production vivrière devient un facteur d'intégration au marché. Les réseaux de solidarité se redéfinissent sur des bases nouvelles qui ne sont pas forcément celles du terroir. Après une phase de surinvestissement foncier et de consolidation inégalitaire de l'assise terrienne, il semblerait qu'on revienne à un espace où l'intégration des hommes dans le territoire repose plus sur la solidité des relations sociales.

2. Recomposition sociale et enjeux du nouveau rapport territorial

Depuis les années 80, c'est-à-dire depuis le renversement des flux financiers internationaux du Sud vers le Nord, les pays du tiers-monde connaissent une crise financière qui, en Afrique en particulier, ébranle les fondements de l'appareil d'Etat. En fait, ce n'est ni l'Etat en tant que tel – ni son territoire – qui est ainsi remis en cause, mais un certain mode de fonctionnement, celui de l'*Etat néopatrimonial* dont la symbolique du pouvoir a suscité des dépenses ostentatoires et des redistributions non productives. C'est la fin d'un système d'Etat, prolongation ou substitut des systèmes lignagers où l'économique est restée tributaire du socio-politique, pratique coûteuse, contradictoire et peu rentable.

Il semble qu'on assiste à la fin d'un modèle, qu'on pourrait appeler *modèle colonial*, par référence auquel les *agriculteurs-indigènes* ont mis en œuvre de multiples stratégies d'ajustements, silencieusement consommé des ruptures dans leur mode de vie, engagé un avenir toujours incertain.

Le développement extensif de l'appareil d'Etat, de la ville, des grands projets agricoles et des cultures de rente a laissé les communautés locales et nationales face à de graves déséquilibres dans tous les domaines de la vie active. De cinquante années d'interventionnisme sortent une paysannerie et des espaces fragmentés, pluriels. Paradoxalement, l'émergence d'une agriculture moderne, capable de répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux – ou ce qu'il en reste – tout en conservant les équilibres écologiques fondamentaux, ainsi que le maintien de l'intégrité du territoire national semblent dépendre du bon fonctionnement et de la promotion des systèmes paysans. C'est en sollicitant la participation paysanne au développement rural que se cherchent aujourd'hui des réponses à la crise sociale et économique. Jean-Pierre Chauveau (1992) ne voit là que la récurrence de la composante populiste qui, depuis la Première Guerre mondiale, forme la culture des développeurs. Il n'y aurait donc pas rupture mais continuité. Je crois qu'effectivement il y a continuité du modèle idéologique à une échelle macroéconomique, mais à l'échelle locale se produisent, de façon mal assurée, des ruptures, des réorientations, des recompositions sociales et spatiales, par rapport aux nouvelles configurations que semblent prendre le territoire national, les aires de la marchandise, le rapport ville/campagne.

La permanence de l'incertitude territoriale

L'Etat est en crise. Crise financière qui lui ôte l'essentiel des moyens qui lui permettaient de maintenir une unité même factice du territoire national. Ce qui est en cause, c'est la capacité de gouvernements *fractionnaires* à représenter l'unité nationale. La compétition est donc ouverte aux ethnismes, régionalismes et autres particularismes qui constituent le fond de l'Etat africain.

A part peut-être en Casamance au Sénégal, ethnismes et particularismes n'ont pas pour objectif la partition de l'espace national. Si la lutte pour le contrôle du centre est si vive, c'est bien parce que celui-ci permet de disposer de ressources politiques stratégiques; de ressources économiques aussi, car dans le marasme des marchés, la prospérité vient du drainage de la rente extérieure. Dans de nombreux pays, comme le Rwanda ou le Burundi, elle se réduit de plus en plus à l'aide ou aux ristournes externes.

D'un autre côté, les programmes d'ajustement structurel sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI contraignent l'Etat à se désengager et à décentraliser sa gestion. Il n'y a pas là de remise en cause de l'entité nationale; simplement un transfert de compétences. Mais il n'y a pas d'acquisition de compétence sans définition d'un territoire afférent. Il ne serait pas inutile d'analyser la stratégie spatiale de la Banque mondiale, en tant que banque dont le capital a un caractère justement *a-territorial*. Il paraît évident que la Banque mondiale a besoin de tailler son propre territoire, par l'investissement silencieux des espaces nationaux sous couvert de fonctions de gestion; elle remplit là, mais à une échelle mondiale, la fonction d'intégration que

joue ou devrait jouer toute administration. A cette échelle qu'attend-on de l'Afrique ? La stabilité sociale d'un côté et la libération de l'économie de l'autre. La stabilité sociale est menacée par l'explosion démographique, la crise de l'emploi urbain, l'insécurité alimentaire, etc. Elle passe par la réduction des déséquilibres spatiaux, entre la ville et la campagne en particulier, et par un meilleur contrôle des espaces intérieurs.

D'où les politiques de décentralisation qui se heurtent cependant à l'inconsistance des collectivités publiques, régionales ou locales, qui n'étaient que de simples relais d'un appareil d'Etat centralisé aujourd'hui en totale déflation.

D'où également la volonté de fixer les populations sur un espace local, ce qui expliquerait le soudain intérêt des bailleurs de fonds pour les programmes de *gestion des terroirs* et leur requête auprès des ONG qui ont occupé les vides de la fonction territoriale, laissés par une administration centralisée. Le principal problème vient du fait que le *terroir en soi* n'a plus beaucoup de signification et qu'il y a une très grande incertitude sur la définition du *local*.

Le *local* peut faire référence aussi bien à l'économique, au développement, au politique, au social, au culturel, au vécu des groupes, etc., c'est-à-dire en fait à tout et à n'importe quoi. Le concept de "dynamiques locales de développement" ne nous aide pas plus. Il me semble que par principe il ne peut y avoir de définition universelle des facteurs qui, en un lieu donné en un temps donné, définissent une dynamique locale. Celle-ci peut être immanente à une collectivité qui se reconnaît comme telle par des alliances ou des loyautés multiples et conjoncturelles, l'espace concerné étant donc d'abord un *espace relationnel*; ou bien elle peut être imposée par un découpage quelconque de l'espace qui est donc d'abord un *territoire*. La première dynamique relève des formes multiples de recomposition sociale qui marquent actuellement le continent africain; il apparaît déjà de plus en plus nettement que les groupements, agrégations, associations issus d'un tel mouvement soient l'enjeu de nouvelles formes d'intervention et donc de contrôle, qui un moment ou à un autre nécessitent l'invention et la codification d'un territoire. La seconde pose plus directement le problème des critères de découpage spatial et de l'instance de compétence : il semble que ce soit toujours – et peut-être encore plus depuis que l'Etat et le marché sont en régression – le rôle de la technique que de définir la réalité du local : ce peut être le village-terrain d'un transfert de technologie par une ONG, le "bassin-versant" d'un projet de conservation des sols, le périmètre d'une technique hydro-agricole, le marais d'un ouvrage de drainage, le secteur d'un système de vulgarisation, etc.; toutes sortes d'espaces particularistes qui ne sont pas unifiés institutionnellement à un échelon supérieur et qui ne le seront pas tant que les bailleurs de fonds refuseront à l'Etat les moyens d'exercer ce rôle fédérateur. La démocratisation de la vie publique peut être une des voies ouvertes à une nouvelle codification de la fonction étatique, si elle n'est pas paralysée par des crispations particularistes.

Les paysanneries, qui avaient démultiplié les stratégies de type centrifuge, sont appelées ici à se recentrer sur des territoires fermés. A-t-on mesuré les possibilités, sociales et économiques, d'un tel renversement ? On attend que ce changement soit attractif grâce à la croissance de la productivité, c'est-à-dire grâce à une politique d'intensification. Mais celle-ci demande, déjà depuis cinquante ans, infrastructures, capitaux, marchés ouverts, etc. Or ces conditions sont très aléatoires et, quand elles existent, dessinent un espace fortement inégal.

L'importance économique des marchés agricoles nationaux reste faible. Les échanges sont peu intégrés à l'échelle nationale. Ils relèvent plus d'un certain opportunisme commerçant que d'une politique agricole unifiée. Par ailleurs, l'existence d'un surplus commercialisable dépend toujours des conditions de l'auto-suffisance alimentaire et des possibilités de mobilisation des terres et de la main-d'œuvre. Il n'est pas inutile de rappeler la pauvreté d'ensemble de la majorité des ruraux qui ne trouvent pas sur leur exploitation les moyens de la simple reproduction du groupe domestique. Ceux qui ont suffisamment de terres peuvent orienter à leur profit la mobilité de la main-d'œuvre provenant des exploitations les plus petites, dégager ainsi un surplus commercialisable et utiliser leur propre liberté de temps pour se former ou former leurs

enfants, investir les réseaux de commerce ou les emplois non agricoles plus rémunérateurs. Il peut donc y avoir, au niveau des exploitations, des formes insidieuses, hétérogènes, inégales et très aléatoires de redéfinition des rapports entre les territoires individuels; cela ne crée pas les conditions de l'émergence d'une dynamique *locale* de développement.

On constate également la prédominance croissante sinon de l'extensif du moins de pratiques culturelles expéditives, faute de capital et main-d'œuvre. A ce niveau, il n'y a pas de solutions offertes aux problèmes anciens.

Mouvement paysan : recomposition ou mirage ?

Le mouvement social qui affecte la composition des unités familiales, lignagères, professionnelles, etc., du monde rural africain ne prend pas naissance avec le désengagement de l'Etat, même si celui-ci tend à canaliser et à institutionnaliser des tentatives, jusqu'alors plus ou moins ignorées, de réaction à un individualisme déstructurant.

Le modèle colonial avait sapé les fondements des relations lignagères. Il avait survalorisé le travail masculin et engendré de nouvelles formes d'exploitation du travail des femmes en les maintenant à l'écart de la production marchande. Même si, dans les sociétés d'horticulture forestière, les femmes ont maintenu leur contrôle sur la production marchande, ici essentiellement vivrière, cette division du travail a affecté le rapport ancien des forces sociales en fragilisant l'institution familiale.

Les difficultés de l'approvisionnement interne du groupe domestique et la valorisation marchande de la production vivrière laissée jusqu'alors au soin des femmes ont commencé à introduire des dysfonctionnements dans cet ordre social. En certains lieux, la féminisation de l'exode rural a engendré une individualisation des stratégies à l'intérieur même de la famille restreinte : le "ménage", dont la colonisation avait fait l'assise sociale du développement économique, s'en trouve fragilisé. La plupart des études anciennes et récentes témoignent de cette lente désintégration du social. Ce n'est pas nouveau mais il faudrait que, en regard de la crise écologique qui fait les riches heures des médias, cette crise sociale soit mieux reconnue.

Cela pose la question de l'intégration individuelle dans de nouveaux champs de solidarités et d'intérêts communs. L'accent est mis à nouveau aujourd'hui sur la cohésion du système social, condition indispensable de la modernisation de l'agriculture et de l'émergence d'une paysannerie capable d'en assurer le développement et d'en assumer les éventuelles contradictions. Les situations sont évidemment très diversifiées. La désagrégation du groupe familial en certain lieu n'interdit pas, ailleurs, des formes de recomposition encore difficiles à identifier. L'attention, nouvelle, portée par les projets de développement aux groupements paysans suffira-t-elle à assurer cette transition des solidarités familiales et lignagères à des alliances plus directement économiques et financières ? Les unes peuvent-elles d'ailleurs se passer des autres ?

En fait, les paysans semblent placés dans une nouvelle contradiction. D'un côté, la remise en cause des filières de promotion et d'intégration sociales, offertes par un Etat fort et régulateur, a entraîné un repli vers des formes traditionnelles d'identification. On peut trouver dans la crise grave que traversent actuellement les universités africaines, la manifestation du dérapage du modèle occidental diffusé par l'Etat. L'appartenance ethnique ou régionale, par exemple, semble offrir une sécurité – symbolique peut-être – plus à même de répondre aux aspirations d'une jeunesse urbaine désorientée, mais aussi d'une paysannerie désabusée. D'un autre côté, la voie semble ouverte à la reconnaissance de toutes formes spontanées d'association ou de groupement à vocation *moderniste*, susceptible de relancer la *participation populaire au développement*.

Un grand nombre de groupements ont une existence précaire et éphémère, et chacun semble y tester le loyalisme des anciennes solidarités et l'avenir des nouvelles en gestation. L'Afrique se

présente ici, aussi bien en ville qu'à la campagne, comme un vaste laboratoire social, qui est le signe, après une longue période de déstructuration, d'une rupture plus marquée dans l'ordre social. La transcription de ce mouvement dans la réorganisation des espaces de vie et de compétence est encore plus aléatoire, étant donnés les blocages évoqués plus haut. Il est impossible pour le moment d'imaginer ce qu'il peut produire comme nouvelles codifications spatiales, aussi bien dans le rapport ville/campagne que dans les rapports lieu/nation, espace individuel/espace collectif, etc.

La question centrale tourne autour des possibilités offertes à une réelle *invention sociale* qui ne peut faire l'économie d'une *réinvention des espaces* à tous les niveaux. L'interférence de réseaux d'échelle et de nature très différentes contribue certainement à faire bouger l'ancien maillage territorial. Mais on constate que certains verrous demeurent, en particulier le verrou foncier, et que de nouvelles frontières intérieures, liées à des dynamiques sectorielles, bloquent l'expansion des initiatives paysannes ou de la *société civile*. Il apparaît clairement que l'espace de ces relations nouvelles et multiples reste en friche et que l'unification nécessaire à la valorisation de ces comportements erratiques est loin d'être assurée.

En certains lieux, les effets prévus restent tributaires de l'indétermination actuelle des bailleurs de fonds quant aux conditions même du développement. Certaines régions ne sont plus situées à la périphérie mais au delà même des frontières de l'*espace du développement*. C'est sans doute là où les effets peuvent être inattendus. Là aussi où l'enthousiasme actuel pour les organisations paysannes africaines risque de n'être que le dernier en date des *mirages du développement*.

Conclusion

Le territoire colonial prenait son point de départ, et non son aboutissement, à la frontière. Parce que le temps était compté et parce qu'il s'agissait d'espaces périphériques dont il suffisait, apparemment par simple circonscription, de se réserver une fraction de la force de travail et des matières premières, l'organisation du territoire s'est peu souciée d'intégrer les composantes de la vie matérielle et les dynamismes propres de communautés rurales fluides. Au contraire, sorties d'une période historique, XVIII^{ème}/XIX^{ème} siècles, marquée par une importante circulation des personnes, elles-mêmes composites de beaucoup de communautés partielles, ces collectivités se plaçaient a priori, dans leur mode d'expansion et de reproduction, en contradiction avec une grille d'encadrement rigide et prédéfinie. Cependant, cette territorialisation a permis, dans la logique des systèmes *indigènes*, d'ouvrir de nouveaux champs de mobilité pour certains et d'affermir pour d'autres l'assise foncière, créant ainsi une sorte de compatibilité *détournée* avec le système colonial. Détournée, car c'est en fait par le découpage artificiel des territoires que la colonisation – et par là l'économie marchande et technique –, a investi l'espace de ses propres codes, de ses propres références et de ses propres mythes.

Avec l'avènement des Etats indépendants, l'enjeu territorial a pris toute sa mesure. Mais, pour investir, idéologiquement, économiquement, etc., et imposer son territoire, le pouvoir colonial, l'Etat devait *épuiser* les forces antérieures qui modelaient l'espace selon d'autres logiques que celles de la marchandise, de la division du travail et de la technique; ce qui rend impossible l'articulation entre la matrice autochtone et celle de l'Etat et du capitalisme⁵.

Par des formes complexes de déplacement, d'ajustement, de rupture, les paysanneries se sont engagées dans ce processus territorial, par force, par nécessité ou par opportunité. Investissement silencieux, sans conflits majeurs – sinon pour quelques rares ethnies –, sans crise ouverte, ce qui peut ne pas manquer d'étonner, mais plutôt caractérisé par une série

⁵ Pourtier, 1986.

d'implosions sourdes dans les structures sociales et spatiales des communautés paysannes. On ne peut comprendre ce *silence des usagers* que si l'on admet que la violence faite aux communautés rurales s'est trouvée exorcisée dans des formes de ritualisation du processus. Jean-Pierre Chauveau (1992) nous donne un des codes du rituel dans la combinaison populisme/misérabilisme qui règle les effets pervers de l'ajustement des rapports sociaux entre développeurs et développés. On pourrait également évoquer le couple intensification/extensification qui, selon les conjonctures économiques, l'un corrigeant l'autre, permet d'intégrer les contradictions entre fertilité agronomique et fertilité économique; ou encore de l'usage de l'alternance centralisation/régionalisation, etc. Le territoire peut être ainsi en permanence *réinventé* sans que soient remis en cause les schémas conceptuels du *développement* qui marginalisent la culture paysanne. C'est peut-être là sa fonction, comme processus inachevé donc toujours perfectible, *aménageable*, que de détourner le sens de la question de fond, qui est celle du mode d'accumulation et de redistribution de la richesse.

Bibliographie

ALLIES, P., 1980, *L'invention du territoire*, Presses universitaires de Grenoble (coll. Critique du Droit), Grenoble, 184 p.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, B., 1994, "De l'indigène au citoyen. Afrique noire, l'étirement d'une crise paysanne durable", Mémoire de synthèse pour la soutenance d'habilitation, Université de Toulouse-Le Mirail, 140 p.

CHAUVEAU, J.P., 1992, "Du populisme démocratique dans l'histoire institutionnelle du développement rural en Afrique de l'ouest", *Bulletin de l'APAD*, N.4 : 23-32

CHRISTIANSSON, C., H. DRAKE, P. KINLUD, L. WAHLIN ET L.E. ASE, 1988, *Geographical Studies in Highland Kenya, 1987-1988*, University of Stockholm, Stockholm, 168 p. + ann.

GIRI, J., 1983, *Le Sahel demain - Catastrophe ou renaissance ?*, Karthala, Paris, 325 p.

KONINCK (de), R., 1993, "Le compromis territorial" ORSTOM, *Cahiers des Sciences Humaines*, Trente ans (1963-1992), Hors série : 43-47.

LOSCH, B., J.L. FUSILLIER ET P. DUPRAZ, 1991, *Stratégies des producteurs en zone caféière et cacaoyère du Cameroun. Quelles adaptations à la crise ?* CIRAD (Coll. Documents Systèmes agraires, 12), Montpellier, 252 p.

MOSCOVICI, S., 1970, *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion (Coll. Champs), Paris, 569 p.

POURTIER, R., 1986, "La dialectique du vide. Densités de population et pratiques foncières en Afrique tropicale forestière", *Politique Africaine*, N.21 : 10-21.

RAISON, J.P., 1990, "Quelles sociétés rurales en Afrique noire pour l'an 2000 ?" *Cahiers du GEMDEV*, N.17 : 119-134.